CHAVILLE

Médaille de l'enfance et des familles

La médaille de l'enfance et des familles récompense les personnes qui ont élevé dignement au moins 4 enfants français et aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. L'attribution de la médaille est honorifique. Une cérémonie officielle peut être organisée par la préfecture ou par la mairie.

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- Le site officiel de l'administration française

VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS